

[Visa pour études](#) (étudiants de + 18 ans ou qui atteindront l'âge de 18 ans entre la date du dépôt de leur demande de visa et la date de leur entrée sur le territoire français) **VLS-TS**

**Le passage par le Centre Campus France est obligatoire pour toute demande de visa étudiant.**

- Un formulaire de demande de visa de long séjour dûment complété en français ou en anglais et signé
- Formulaire OFII dûment complété (original + copie)
- Deux photographies d'identité récentes
- Passeport + Photocopie de ses 5 premières pages du passeport ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons
- Pour les ressortissants chinois, copie de toutes les pages du hukou + traduction en français ou en anglais
- Pour les étrangers résidant en Chine : permis de résidence en cours de validité + photocopie de toutes les pages et mentions du permis de résidence
- Attestation de pré-inscription et attestation de retard si il y a lieu (demande de visa introduite après le début de l'année universitaire) [original + copie]
- Acte de naissance traduit et certifié
- Justificatif d'hébergement (original + copie)
  - si un logement a été loué : bail
  - si un logement est mis gracieusement à la disposition de l'étudiant : attestation de l'hébergeant sur papier libre et copie de sa carte d'identité française ou de sa carte de séjour
  - pour un logement en cité universitaire : attestation du CROUS
  - autres cas : lettre explicative
- Justificatifs de ressources (originaux + copies) :
  - boursiers du gouvernement français ou chinois : **le dépôt de la demande de visa est effectuée directement au service visas du consulat général de France à Shanghai.**
  - boursiers de gouvernement étranger : attestation de bourse indiquant son montant et sa durée
  - autres cas : attestation bancaire justifiant le dépôt d'une somme de 4300 € couvrant (hors paiement des frais de scolarités) les frais de subsistance pendant un an
  - en cas de prise en charge par les parents : lettre de prise en charge de tous les frais de séjour de l'étudiant en France signée par les parents et justificatifs de ressources des parents (compte d'épargne ou figurent les versements réguliers des salaires de plus de 6 mois)
  - justificatif du paiement des frais de scolarité
- Si le demandeur de visa souhaite séjourner en France moins de 12 mois, copie de la réservation du billet d'avion aller-retour. Sinon (séjour de plus d'un an envisagé), copie de la réservation du billet d'avion aller simple